

Une évolution contrastée des recettes fiscales

Le produit de l'impôt sur le revenu collecté en Alsace en 2009 est en diminution.

Le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises, comme celui de l'impôt sur les sociétés, accuse une baisse sensible. En revanche, le produit global des impôts émis au profit des collectivités locales continue sa progression.

Le produit de l'impôt sur le revenu collecté en Alsace a baissé de 4 % en 2009. Avec 1 455 millions d'euros, il se situe au niveau de 2007.

Des revenus moins élevés

Le montant des traitements et salaires déclarés représente 67 % des revenus déclarés.

En 2009, les contribuables alsaciens imposables représentent 58,2 % de l'ensemble des foyers fiscaux de la région, soit 1,5 point de moins qu'en 2008. Dans le même temps, la part des contribuables non imposables a augmenté : 41,8 % en 2009 contre 40,3 % en 2008 et dépasse légèrement le taux enregistré en 2007.

Les revenus fonciers affichent un montant de 630 millions d'euros déclarés par 142 000 propriétaires bailleurs, résultat voisin de celui de l'année précédente. Les revenus de capitaux mobiliers sont en baisse : 513 400 foyers alsaciens ont perçu de tels revenus, pour un montant de 262 millions d'euros (278 millions d'euros en 2008).

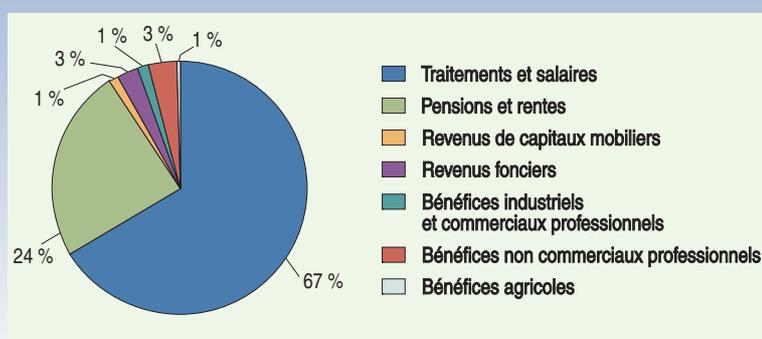
Près de 256 000 foyers fiscaux ont bénéficié de 38,9 millions d'euros de réductions d'impôt au titre de dons versés aux œuvres, soit un montant de 4,6 % supérieur à 2008.

Après la stabilisation observée en 2008, le nombre de bénéficiaires de la prime pour l'emploi a diminué de 9 % en 2009. Actuellement, 212 670 contribuables alsaciens sont concernés et 99,5 millions d'euros leur ont été versés.

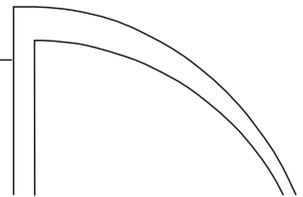
Déclaration pré-remplie et télé-déclaration

La déclaration de revenus pré-remplie reste un élément important de simplification des démarches administratives des usagers. Outre les salaires, les indemnités journalières de maladie, les allocations de chômage, les pensions, les retraites, sont également pré-imprimées sur les déclarations, les rémunérations payées au moyen de chèques emploi service universels (CESU) ou financées par la prestation d'accueil au jeune enfant (PAJE). Les risques d'erreurs déclaratives des contribuables continuent à être réduits d'autant. La déclaration en ligne de l'impôt sur le revenu confirme un succès sans cesse grandissant avec 300 900 déclarations enregistrées, soit une progression de 30 % par rapport à 2008.

Salaires et pensions représentent 91 % des revenus déclarés en 2009



Source : Direction des Services fiscaux



Recettes des collectivités locales en hausse

Le montant des rôles émis au profit des collectivités locales a progressé de 5,1 % et atteint 2 383 millions d'euros en 2009.

Le produit de la fiscalité locale (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) a augmenté de 5,1 % sur un an. Cette hausse se répartit de façon homogène sur les trois taxes précitées : le produit de la taxe d'habitation s'élève à 421 millions d'euros, en progression de 5 % ; le produit des taxes foncières est de 685 millions d'euros (dont 94 % pour le foncier bâti), en hausse de plus de 6 % par rapport à 2008 ; la taxe professionnelle augmente globalement de 4,5 % pour atteindre 1 276 millions d'euros.

Baisse du produit des impôts professionnels

Le montant de l'impôt sur les sociétés collecté en Alsace accuse une baisse importante : après des hausses successives en 2007 et 2008, il est passé à 864 millions d'euros en 2009, soit une baisse de



20 % en un an et un niveau inférieur à 2007.

Le montant de la TVA versée dans la région par les entreprises a baissé et atteint 3 267 millions d'euros en 2009, soit 5 % de moins que l'année précédente (hors TVA encaissée par la direction des grandes entreprises).

À l'égard des professionnels, les actions de promotion externes menées à destination des télédeclarants TVA ont conduit à faire progresser le nombre d'adhésions pour le département du Bas-Rhin à un total de 9 012 au 31 décembre 2009, soit 1 000 de plus en un an.

Ces actions ont contribué à renforcer le civisme fiscal des usagers professionnels : plus de 93 % des usagers professionnels alsaciens se sont acquittés en 2009, dans les délais, de leurs obligations déclaratives en matière de TVA, soit un résultat légèrement supérieur à celui observé l'année précédente.

Jean-Marc STEINMETZ
Direction des Services fiscaux
du Bas-Rhin